

Chers amis,

Je recopie ci-dessous un [billet important que vient de publier Clara Egger sur le site d'Espoir RIC](#), et puis, en dessous de l'article de Clara (d'Espoir RIC), j'ajoute mon commentaire.

JEAN LASSALLE ENGAGE SES BIENS PROPRES POUR LE RIC CONSTITUANT

(Source : <https://www.espoir-ric.fr/videos/jean-lassalle-engage-ses-biens-propres-pour-le-ric-constituant>)

Quel remède aux trahisons électorales ? Comment s'assurer qu'un candidat respectera effectivement son programme ?

Compte tenu de toutes les trahisons politiques, les citoyens devraient exiger un tel engagement de la part de TOUS les candidats. Inspiré par un membre d'Espoir RIC, Jean Lassalle vient de s'engager à respecter sa promesse de RIC constituant devant un notaire, rendant alors son mandat IMPÉRATIF. L'élu devient alors OBLIGÉ de respecter ses engagements, sous peine de sanction. Qu'attendent les autres candidats pour faire de même et prouver la sincérité de leurs promesses ? Espérons que cet engagement servira d'exemple, comme celui de notre candidate en février : [Clara Egger s'engage sur ses biens à respecter son programme](#).

« Le temps où les promesses n'engageaient que ceux qui voulaient bien y croire est révolu. »

Jean Lassalle a pris une initiative inédite dans l'histoire politique de notre pays : il a signé un acte notarié d'engagement sur ses biens propres, le contraignant à tenir parole. Cet engagement porte sur un calendrier précis de déclenchement de référendums sur les mesures phares de son programme, dont l'instauration du référendum d'initiative citoyenne en matière constitutionnelle (RIC constituant).

Texte de l'engagement notarié :

ENGAGEMENTS IMPÉRATIFS

Le REQUÉRANT, devant le Notaire soussigné, dans le cadre de l'élection présidentielle en cours, a déclaré :

Je m'engage impérativement, en cas d'élection le 24 avril 2022, à délaissier mes biens propres au profit de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne, si je n'ai pas fait paraître avant le 12 juin (date du premier tour des élections législatives) les décrets fixant pour septembre 2022 les référendums portant sur les mesures suivantes :

1. [la proposition d'instauration du RIC n°4516 déposée à l'Assemblée Nationale](#) ;
2. la baisse de la TVA sur les hydrocarbures de 20 % à 5,5 % ;
3. la proposition sur la reconnaissance du vote blanc n°3896 déposée à l'Assemblée Nationale.

PS d'Espoir RIC : beaucoup pensent qu'un mandat impératif est impossible en France. Certains reposent même cette croyance sur un article de la Constitution : l'article 27, qui dit « Tout mandat impératif est nul. ». Or, cet article fait partie du Titre IV : « Le Parlement » et concerne donc les parlementaires. De plus, un engagement notarié est un acte juridique contraignant qui engage la personne physique et est donc décorrélé du mandat politique en lui-même. Ce type d'engagement pourrait donc être pris par tout candidat, même pour les élections législatives. Seuls auraient à craindre d'un tel engagement, ceux qui, par avance, ont prévu de trahir leurs promesses. Chers candidats, la balle est dans votre camp désormais.

Partagez le remède sur les réseaux sociaux :
Partagez sur Facebook :

3 avril 2022 date où un candidat a rendu son mandat [#imperatif@jeanlassalle](#) a signé un acte notarié d'engagement sur ses biens propres, le contraignant à tenir parole sur l'instauration du [#RICconstituant](#).

Pour en savoir plus : <https://t.co/JJUF00312W#Présidentielle2022> [#RIC](#) pic.twitter.com/zPQ4scW938

— Espoir RIC (@espoirRIC2022) [April 6, 2022](#)

Source vidéo de l'engagement de Jean Lassalle

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 5 avril 2022

Nous nous sommes engagés, avec toutes les forces démocrates qui nous accompagnent, à soutenir le candidat qui ferait sienne notre revendication avec une crédibilité suffisante.

Concrètement, nous avons demandé aux candidats de :

1. s'engager à défendre l'introduction du référendum d'initiative citoyenne constituant (RICC) dans la Constitution française ;
2. considérer cet engagement comme premier, avant tous les autres ;
3. rédiger le texte constitutionnel, avec des modalités opérationnelles ;
4. s'engager, en cas d'élection, à soumettre ce texte à référendum avant les élections législatives ;
5. engager leurs propres biens par un acte notarial de droit privé en cas de non-respect de l'engagement numéro 4.

Dimanche 3 avril, Jean Lassalle a accepté ces cinq conditions et a signé, en direct, l'acte notarial.

Par le passé, Jean Lassalle n'a pas pris d'engagements forts concernant le RIC Constituant, ni montré une solide connaissance du visage qu'il permettrait de donner à notre pays. Pourtant, en constatant l'ampleur du soutien populaire à cette revendication, il a estimé qu'il fera confiance à ceux qui la portent et à ses concitoyens qui en feront usage.

Seul candidat à avoir accepté ces contraintes, Jean Lassalle est par conséquent le candidat d'Espoir RIC 2022 à partir de ce jour. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que le score électoral de Jean Lassalle soit le plus élevé possible, afin de montrer à tous les candidats qu'un vrai engagement démocratique paye lors des élections.

Nous souhaitons le meilleur à Jean Lassalle et à son équipe, et recommandons à tous les citoyens qui souhaitent devenir les patrons de leur propre pays et de leur avenir de voter pour lui. De voter pour l'engagement qu'il a pris.

*Note : **Espoir RIC comprendra évidemment les citoyens qui préféreront « voter utile » pour d'autres candidats. Compte tenu de l'imperfection du système électoral, le vote utile restera supérieur en influence que n'importe quelle recommandation de notre part. Nous devons néanmoins faire notre maximum pour mettre en lumière le RIC constituant et les outils pour crédibiliser une promesse.***

Espoir RIC

Mon commentaire sur cette prise de position de Clara :

Tous les vrais démocrates seraient cohérents à faire comme [Clara Egger](#), il me semble, puisqu'il n'y a pas de « démocratie représentative » possible sans vrai RIC.

Un démocrate est légitime à refuser d'élire un maître, même apparemment bienveillant.

Et là, on a enfin un candidat qui s'engage vraiment sur l'essentiel : le vrai RIC constituant, tout de suite.

Si les vrais démocrates ne soutiennent pas aujourd'hui LE SEUL candidat qui s'engage publiquement (sur ses biens personnel et devant notaire) pour donner aux citoyens un vrai RIC constituant, c'est-à-dire le fondement même de la vraie démocratie, s'ils ne le font pas, c'est que personne ne le fera jamais — et qu'on n'aura jamais la démocratie.

Et si les autres candidats (bienveillants) se plaignent que les voix des vrais démocrates leur manquent (parce qu'elles sont parties vers Lassalle), qu'ils prennent simplement exemple sur Jean et qu'ils s'engagent eux aussi — vraiment — à donner rapidement au peuple, dès qu'ils seront élus, le vrai RIC constituant (et pas un fake).

Adviennent que pourra.

Étienne.

PS : je sais bien que c'est déchirant pour certains d'avoir à choisir entre Mélenchon et Lassalle, et je ne sais pas encore ce que je vais faire moi-même. Chacun décidera librement ce qu'il juge être le meilleur suffrage cette fois-ci.

Nous détester et nous crucifier les uns les autres entre démocrates amis du peuple est, de toutes façons, le pire des comportements.
